

Montréal, le 4 octobre 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel
Dossier de la Régie : R-4000-2017**

Mesdames, Messieurs,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la preuve déposée aujourd'hui par Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) sous la cote [B-0050](#).

Eu égard à cette nouvelle preuve au dossier, la Régie fixe le calendrier suivant :

<i>10 octobre 2017 à 16h00</i>	Dépôt des demandes de renseignements (DDR) au Distributeur
<i>16 octobre 2017 à 12h00</i>	Dépôt des réponses du Distributeur aux DDR
<i>19 octobre 2017 à 12h00</i>	Preuve additionnelle des intervenants
<i>23 octobre 2017 à 12h00</i>	Plaidoirie du Distributeur
<i>25 octobre 2017 à 12h00</i>	Plaidoirie des intervenants
<i>26 octobre 2017 à 12h00</i>	Réplique du Distributeur

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml